

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2023

Annexe de la délibération n° 20230301/12 Rapport d'orientations budgétaires 2023

Les communes de plus de 3 500 habitants sont soumises à l'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif.

Il s'agit d'un véritable outil de communication politique et financière.

Il permet :

- de discuter et de déterminer les grandes orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
- de définir la stratégie financière de la commune.

Le DOB ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire. Il n'a aucun caractère décisionnel. Néanmoins son organisation doit être actée par une délibération distincte de celle du budget afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi (contrôle de légalité).

2022 aura été une année pleine de surprise. L'épidémie de COVID a finalement été bien jugulée grâce aux vaccins qui ont été mis au point extrêmement vite et qui se sont révélés très efficaces. Les vagues de recrudescence de ce virus sont pour le moment maîtrisées. Sait-on réellement pourquoi ? C'est une autre histoire ! En tout cas les virus traditionnels (grippe, bronchiolite...) sont de retour et sont plus virulents que d'habitude visiblement. La Chine qui avait choisi une autre voie a fait un virage à 180° pour reconnaître l'impasse dans laquelle elle s'était mise. Elle est passée, comme le régime communiste chinois sait le faire, d'un extrême à l'autre en 1 semaine. On verra cette année les conséquences économiques de ce revirement. Les élections présidentielles ont eu lieu avec le renouvellement d'Emmanuel MACRON et les élections législatives n'ont pas, pour une fois dans le régime présidentiel quinquennal donné de majorité absolue aux partis le soutenant. Cela a amené à l'assemblée des partis habituellement à l'écart du parlement, ce qui n'est pas plus mal et cela n'empêche pas le gouvernement de fonctionner.

La guerre en Ukraine a surpris tout le monde par sa brutalité et son intensité. Elle a entraîné un ensemble de remise en cause dans les relations économiques et politiques qui n'ont pas fini de se faire sentir. En particulier, elle a remis en avant dans les réflexions et les décisions, l'importance de l'indépendance, alimentaire, industrielle, énergétique, militaire et financière. Mais cela ne se reconstruit pas du jour au lendemain. De manière directe, c'est le coût de l'énergie qui a été le plus sensible du fait de la place de la Russie dans les approvisionnements de l'Europe. Entraînant une inflation directe et indirecte importante et de fait une perte de niveau de vie.

Enfin, pour finir, une bonne surprise est que le chômage a continué à baisser en 2022. Dans le contexte actuel de multi-crisis, c'est assez curieux, mais la croissance se maintient malgré tout au prix de déficits élevés. L'Europe a réussi pour le moment à faire face aux conséquences économiques de la guerre en Ukraine et semble pouvoir éviter la récession.

L'année 2023 commence dans un contexte international difficile, sans vision sur la fin du conflit en Ukraine et de ces conséquences sur l'économie. A cela s'ajoute les incertitudes en Chine. Il conviendra donc d'être prudent.

Pour ce qui concerne le budget de la Commune :

En 2022, l'activité immobilière a été très importante. Les droits de mutations sont les plus élevés jamais atteints (381 781 €) et les taxes sur les terrains nus devenus constructibles aussi (169 422 €). La somme représente la moitié de notre excédent de fonctionnement. Le lotissement à Mériadec est rempli, rue Léonard de Vinci également. Les logements sociaux ont été livrés rue Georges Cadoudal. La population atteint 6 160 habitants au 1^{er} janvier 2023.

Pour 2023, plusieurs projets sont en cours, dont le projet au camping des pommiers (du collectif essentiellement). En revanche pour la suite du lotissement Acanthe et à la Villeneuve, les permis d'aménager seront bloqués au moins jusque la fin 2024 du fait du manque de capacité des réseaux d'assainissement. Le marché immobilier semble encore dynamique dans notre territoire mais les biens à vendre sont plus rares et les acheteurs ont des problèmes de financements. On doit donc s'attendre à une baisse importante des droits de mutations et des taxes sur les terrains nus devenus constructibles.

Evolution de la population (Insee) :

année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
nombre d'habitants	5 484	5 599	5 712	5 855	5 932	6 045	6 166

La population légale millésimée 2020 en vigueur au 1^{er} janvier 2023 est de 6 166 habitants, sachant que la population réelle est certainement plus élevée.

La population DGF 2022 était de 6 129 habitants.

II - Les orientations budgétaires pour l'année 2023

1/ Les principales ressources budgétaires

1.1/ Les concours financiers de l'Etat

☞ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est composée d'un forfait par habitant, d'une part liée à la surface de la Commune et à la longueur de la voirie.

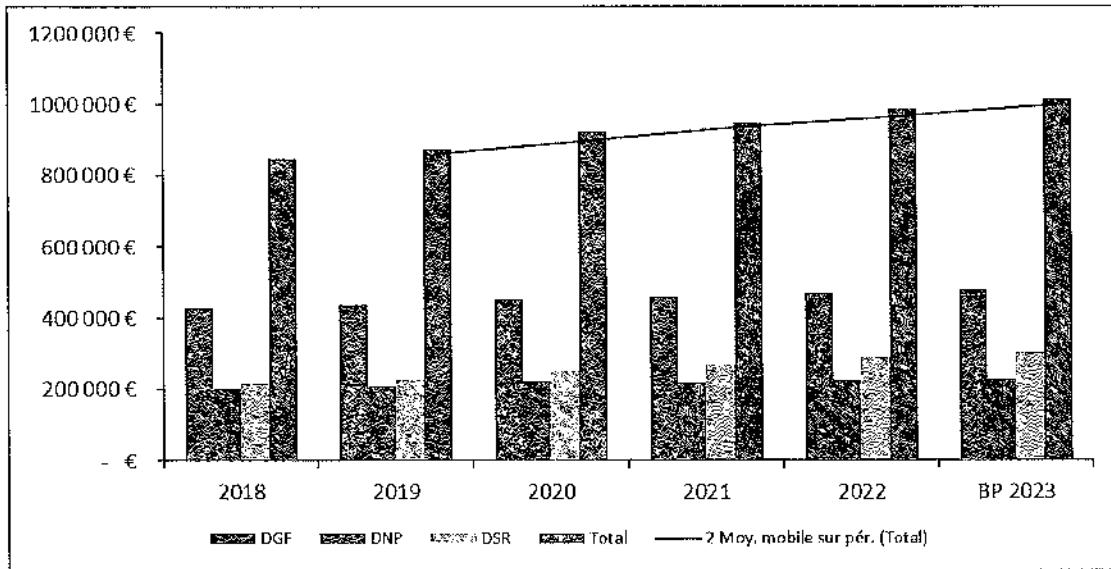
☞ La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) devrait continuer à évoluer positivement.

☞ La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

Les dotations devraient donc augmenter en 2023 du fait de l'augmentation de la population.

Evolution des concours financiers de l'Etat

année	2018	2019	2020	2021	2022	BP 2023
DGF	428 322 €	439 128 €	452 790 €	460 088 €	470 602 €	480 000 €
DSR	215 299 €	224 397 €	251 962 €	268 850 €	289 487 €	304 000 €
DNP	204 739 €	210 301 €	222 129 €	219 809 €	225 706 €	230 000 €
Total	848 360 €	873 826 €	926 881 €	948 747 €	985 795 €	1 014 000 €
évolution	27 193 €	25 466 €	53 055 €	21 866 €	37 048 €	28 205 €



1.2/ Les ressources fiscales :

☞ Les contributions directes : même si les taux n'augmentent pas, les recettes augmentent malgré tout du fait de la revalorisation des valeurs locatives + 7.1 % sur 2023. Cette revalorisation est indexée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation. L'inflation étant forte, les taxes foncières vont progresser.

	2004	2006	2009	2018	2021	2022
Taxe d'habitation	16,22%	16,80%	17,14%	17,14%	17,14%	17,14%
Taxe foncière bâtie	23,85%	24,71%	25,20%	25,20%	40,46%	40,46%
Taxe foncière non bâtie	46,13%	47,79%	48,75%	48,75%	48,75%	48,75%

Sur 2021 et 2022 il y a eu un gel du taux de la taxe d'habitation s'appliquant uniquement aux résidences secondaires et aux logements vacants.

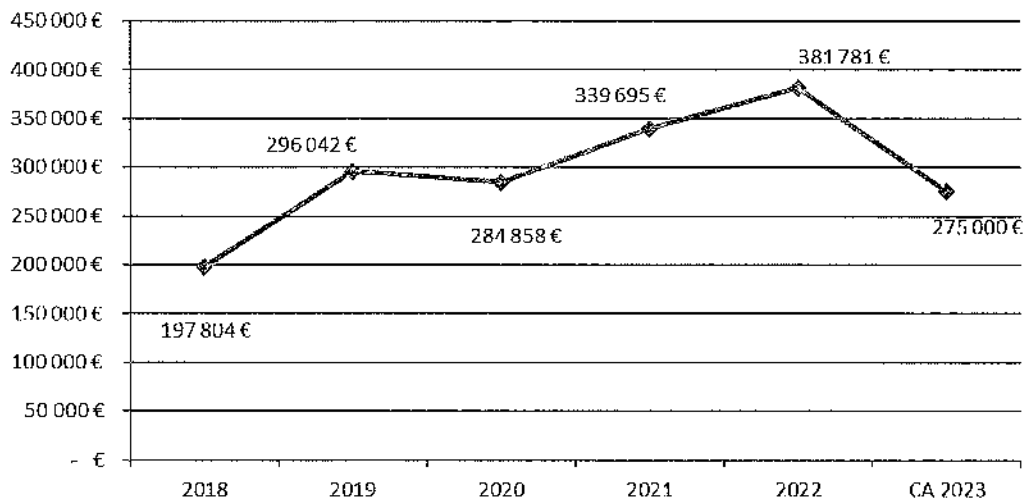
Les collectivités vont voter sur 2023 le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

☞ La taxe additionnelle aux droits de mutation

Cette taxe qui s'applique aux transactions immobilières (cession de maisons ou d'appartements) sur la Commune fluctue d'une année sur l'autre. Le taux est de 1.20 % pour la part communale.

Le montant reversé à la Commune sur 2022 reste à un niveau élevé.

Pour 2023, le produit est estimé à 275 000 €.

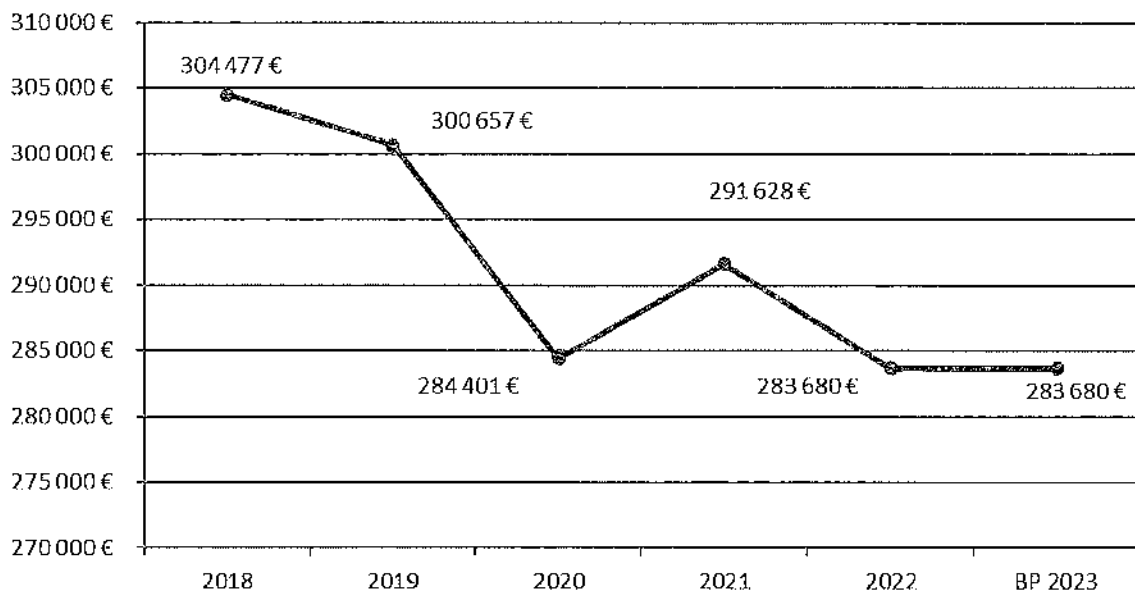


1.3/ Les ressources provenant de l'intercommunalité

☞ Evolution de la contribution économique territoriale (CET).

La CET perçue par la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique est reversée à la Commune sur la base des produits 2003. La loi ne comporte pas de mécanisme d'indexation de cette compensation, d'où une perte de ressources dans la durée.

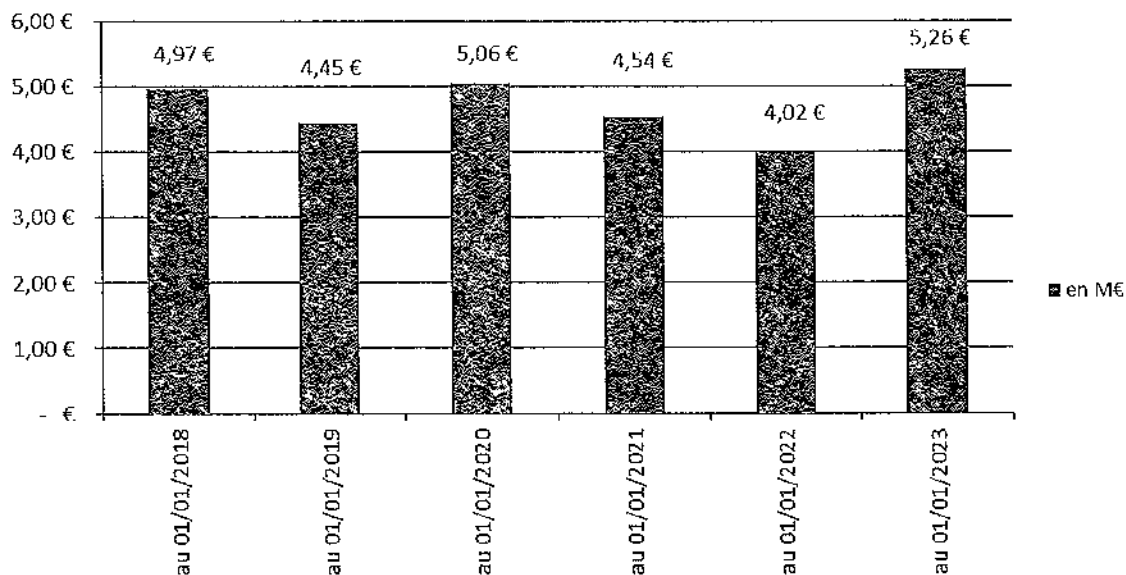
Sur 2022, le montant perçu a été de 283 680 €. Ce montant tient compte des transferts de compétence et/ou de services vers AQTA (instruction du droit du sol, petite enfance, bibliothèque).



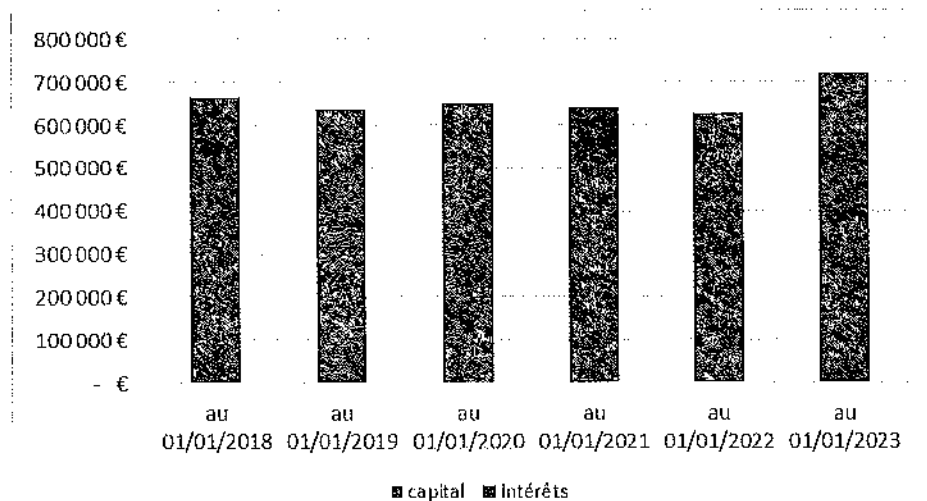
AQTA va créer une dotation de solidarité communautaire qui devrait représenter pour la Commune environ 90 000 € par an.

2/ Le niveau d'endettement de la Commune

Evolution de l'encours de dette depuis 2018 (en millions d'euros) (hors Mériadec villages)



Evolution de l'annuité depuis 2018



Structure de la dette au 01/01/2023

La Commune compte 11 prêts en cours : 9 prêts à taux fixes, 1 prêt indexé sur le Livret A et 1 prêt à taux zéro. Selon la classification Gissler, la totalité des contrats souscrits par la Commune est classée en « 1A », ce qui correspond à un encours « très sécurisé ». La dette de la Commune ne comporte aucun emprunt toxique. L'inflation diminue la valeur relative de l'endettement.

L'état de la dette pour l'année 2023 et les années à venir est la suivante :

	montant du capital restant dû	Annuité au 01/01/n			montant de la dette / habitant	population INSEE	nombre d'emprunts qui se terminent	
		capital	intérêts	total				
au 01/01/2023	5 264 845 €	599 370 €	120 363 €	719 733 €	853,85 €	6166	2023	1
au 01/01/2024	4 665 474 €	592 544 €	102 505 €	695 049 €	756,85 €	6166	2024	1
au 01/01/2025	4 072 931 €	515 815 €	85 583 €	601 398 €	660,55 €	6166	2025	0
au 01/01/2026	3 557 116 €	444 061 €	71 013 €	515 074 €	576,89 €	6166	2026	2
au 01/01/2027	3 113 064 €	354 758 €	61 203 €	415 961 €	504,87 €	6166	2027	0
au 01/01/2028	2 758 286 €	337 123 €	52 833 €	389 956 €	447,34 €	6166	2028	0

Lorsque l'on intègre à la dette communale la quote-part des emprunts contractés par Mériadec villages, pour le compte de la Commune, le montant de la dette par habitant est de 914.27 € au 1^{er} janvier 2023.

	montant du capital restant dû au 01/01/2022	remboursement	
		capital	intérêts
Mériadec villages	372 531,39 €	27 594,91 €	6 845,26 €
TOTAL	372 531,39 €	27 594,91 €	6 845,26 €

Tout nouvel emprunt souscrit au cours de l'année fera évoluer le montant de la dette par habitant. Ainsi, pour un emprunt d'un montant de 500 000 €, la dette augmenterait de 81.09 € par habitant.

Le niveau d'endettement par habitant a beaucoup augmenté en 2022 et va encore augmenter en 2023. Pour les années suivantes, il faudra faire une pause pour revenir à des niveaux plus supportables à long terme.

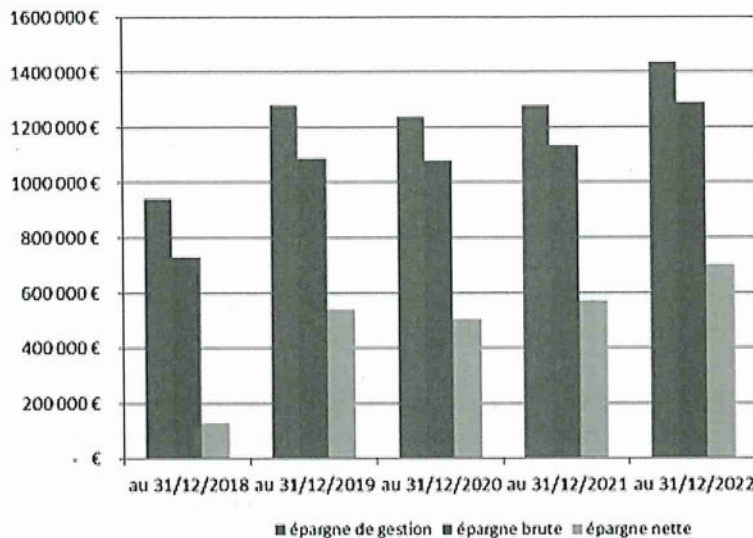
3/ Le niveau d'épargne

L'épargne de gestion correspond au solde de produits de gestion et des charges de gestion. Elle permet de voir si la Commune ne vit pas au-dessus de ses moyens.

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion diminuée des frais financiers et des charges exceptionnelles.

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour financer les nouveaux équipements après avoir remboursé le capital de la dette.

	au 31/12/2018	au 31/12/2019	au 31/12/2020	au 31/12/2021	au 31/12/2022
épargne de gestion	941 695 €	1 278 182 €	1 236 343 €	1 278 675 €	1 434 486 €
épargne brute	729 403 €	1 087 287 €	1 078 684 €	1 134 866 €	1 289 879 €
épargne nette	128 710 €	639 933 €	505 164 €	571 147 €	703 220 €



Augmenter notre épargne nette est la seule solution pour financer les investissements nécessaires. En effet, nos capacités d'endettement supplémentaires sont presque nulles et les impôts sont déjà élevés. Cela implique de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement, et d'optimiser les recettes.

Le financement des investissements peut intervenir de 3 façons : subventions d'équipement, autofinancement, emprunt.

Sur l'autofinancement, seule une maîtrise des dépenses et une optimisation des recettes est possible car le niveau de fiscalité est déjà relativement élevé pour les redevables.

Sur l'emprunt, le niveau d'endettement par habitant doit rester stable. Ce qui ne nous empêche pas de recourir à l'emprunt et donc d'investir dans la mesure de l'extinction naturelle de la dette.

Sur les subventions d'équipements, il convient d'être vigilant sur les dispositifs que nous pouvons solliciter.

4/ Les orientations budgétaires 2023 :

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 7,5 % en 2022.

Les dépenses d'énergie ont augmenté franchement mais cette hausse a été limitée du fait des réductions de consommation sur l'éclairage public ou le chauffage par exemple. Nous avons la chance d'avoir un contrat de fourniture d'électricité via Morbihan Energie qui court jusque fin 2023. Et nous ne serons donc pas trop impacté par la hausse de l'électricité en 2023. On peut espérer que le prix de l'électricité revienne à des niveaux plus raisonnables en fin d'année et que les prix des contrats n'augmenteront pas trop. C'est déjà le cas des prix de gros de l'électricité qui sont redescendus depuis le pic de juillet. L'Europe devrait avoir le temps de s'organiser !

Nous continuons à maintenir l'effort de maîtrise des dépenses sans création de nouveaux services. Des incertitudes existent pour la gestion des jardins de mémoire (quels coûts seront pris en charge et par qui ?) et au CCAS suite au transfert du service d'aide à domicile.

Les dépenses d'investissement :

En 2022 beaucoup de projets ont commencé. Certains sont terminés (le terrain synthétiques), d'autres sont en cours et visibles (pistes cyclables, salle Nicolazic...), d'autres sont encore aux stades de projets (rénovation de l'école publique, maison du bout du monde, MAM...) pour ne citer que les plus importants.

En 2023, le but est de terminer ce qui a été engagé et de commencer le projet de centre-ville par des petites actions.

Nous avons réalisé un emprunt de 1,8 M€ en 2022. En 2023, nous emprunterons à nouveau plus d'1 M€ certainement. Après cette phase d'investissements massifs, il faudra faire une pause pour rembourser et diminuer l'endettement avant de pouvoir relancer des projets très importants.

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Affiché le

ID : 056-215601766-20230302-DC2023030112-DE

Les recettes d'investissement

ETAT

☞ Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) constitue une subvention d'aide à l'investissement des collectivités territoriales. Ce dispositif permet également de compenser la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement sous réserve des conditions d'éligibilité. Le taux est de 16.404 % depuis le 1^{er} janvier 2016.

☞ La Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR). Des règles d'intervention fixent les projets éligibles avec une critérisation liée au développement durable a été intégrée.

CONSEIL DEPARTEMENTAL : le taux de financement du Programme de Solidarité Territoriale (PST) pour la Commune est de 20 %, avec un seuil de dépense subventionnable annuelle plafonné à 750 000 € HT.

CONSEIL REGIONAL : les dispositifs en place sont maintenus sachant que les communes sont peu éligibles aux dispositifs régionaux.

AQTA : le fonds de concours est réservé aux opérations concernant les communes membres de la communauté de communes AQTA. Il doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation d'un équipement/investissement. Son mode de distribution a été modifié en 2018 pour être ciblé sur de grosses opérations et sur des communes prioritaires. Nous y ferons certainement appel pour un de nos projet (terrain synthétique ou pistes cyclables ou salle Nicolazic).

Morbihan Energies : il finance des travaux de mises à niveau. Dans le cadre de l'opération du schéma des pistes cyclables, l'enfouissement des réseaux rue Lann Guerban et rue Georges Cadoudal est financé à plus de 50 %, soit 500 000 € sur 950 000 € de travaux.

PLUNERET, le 2 mars 2023,

Le Maire,
Franck VALLEIN

